



Plan d'affectation des zones

Dossier final d'approbation

Mis à l'enquête publique par publication dans le Feuille officielle n° 2 du 13 janvier 2017

Adopté par le Conseil communal d'Autigny, le 4 juillet 2017
La Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions, le 12 DEC. 2018
Le Conseiller d'Etat, Directeur

Echelle 1:5'000

13 janvier 2017

Mandat : 11023 /6
Document : Autigny_PALZ
Format : 105/69.1

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Rue du Jura 12, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90, fax 026 347 10 91
info@archam.ch, www.archam.ch

Légende

Zones d'affectation

- Zone centre village (CV)
- CV: Secteur à prescriptions particulières
- Zone village (ZV)
- Zone libre (ZL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'activités de porcherie (POR)
- Zone équestre (EQU)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR)
- Zone de gravière (GRA)

Périmètres superposés

- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre archéologique
- Périmètre d'habitat à maintenir (PHM)
- PHM : secteur non agricole régi par l'art. 33 OAT
- Périmètre superposé de protection de la nature (PN)

Secteurs superposés

- Secteur de danger naturel indicatif (instabilités de terrain)
- Secteur de danger naturel élevé (crues)
- Secteur de danger naturel moyen (crues)
- Secteur de danger faible (crues)
- Secteur de danger naturel indicatif (crues)
- Secteur de danger naturel résiduel (crues)

Eléments protégés superposés

- Bâtiment protégé, catégorie 1
- Bâtiment protégé, catégorie 2
- Bâtiment protégé, catégorie 3
- Objet IVS protégé, catégorie 1
- Boisement hors-forêt protégé en zone à bâtir
- Boisement hors-forêt protégé hors zone à bâtir : cf. article 10 RCU

Autres éléments superposés

- Constatation de la nature forestière (LF)

Centre village : plan des cctations des zones à bâtir, échelle 1:2'000

